



## Compte Rendu du CTL du 11 /10/2013

Ce comité technique local s'est tenu le 11 octobre 2013 sur le site Monnoyer à partir de 9h30. Plusieurs points étaient inscrits à l'ordre du jour :

Après lecture des liminaires (celle de FO en copie), il a été procédé à l'examen de l'ordre du jour :

### 1) Compte-rendu du CTL du 22 avril 2013 :

Ce PV a été adopté à l'unanimité.

### 2) Réorganisation de la Direction Régionale

L'organisation de la DRFIP est modifiée comme suit:

-Le pôle fiscal: extension du périmètre de la division du recouvrement par l'intégration du suivi du recouvrement des produits locaux jusqu'ici exercé au sein d'une cellule spécifique de la division SPL.

Concernant le recouvrement des produits fiscaux, le pilotage est actuellement exercé conjointement par la division de la fiscalité des particuliers et la division de la fiscalité des professionnels. Ce pilotage est désormais centralisé au sein de cette nouvelle division recouvrement. Les services de l'animation du recouvrement et des amendes, la gestion des ANV des professionnels ainsi que le service contentieux sont également regroupés au sein de cette division. Il a été indiqué que cette réorganisation se ferait à "effectif constant" (!)

Pour ce qui concerne l'installation matérielle, ces services seront pour le moment situés au 2ème étage du site liberté. Une division des affaires foncières sera créée, elle se composera d'un AFIP, d'un IDIV et d'un inspecteur. Elle sera installée au 1er étage du site liberté.

FO est intervenu pour connaître le sort des produits divers. Il a été reconnu qu'à ce stade, aucune intégration n'est planifiée. Ce transfert n'a cependant pas été écarté. FO a demandé la communication de statistiques en termes d'activité contentieuse des produits locaux. Cette demande n'a pas pu être satisfaite par la direction. La crainte est que cette nouvelle tâche soit supportée par la cellule recouvrement contentieux, sans le transfert des moyens adéquats, contrairement à ce qui a été dit. FO a en conséquence soulevé ce point d'inquiétude ainsi que le manque de visibilité induit par ce transfert, dans la mesure où des missions jusque là dévolues au pôle gestion publique sont transférées au pôle fiscal, sans tenir compte des départs programmés.

FO a également interpellé la Direction sur la permanence des moyens affectés à « périmètre constant », alors qu'un poste de cadre A n'a pas été pourvu au précédent mouvement et que plusieurs départs sont prévus. Aucune réponse satisfaisante n'a été apportée à ce stade.

FO s'est par ailleurs interrogée sur la place des recettes des finances en matière de recouvrement dans cette nouvelle organisation. La réponse donnée par la Direction est le maintien en l'état du périmètre des missions de ces entités, sans précisions complémentaires sur les réorganisations futures qui se dessinent.

Le contentieux des amendes : FO a posé la question de savoir qui en assumera la charge. Il a été répondu qu'aucun changement de périmètre n'est prévu: ce sont les services de la direction qui instruisent les dossiers relatifs à ce contentieux.

Enfin, FO est intervenu sur l'éventualité d'un alignement des seuils de poursuites entre particuliers et professionnels (procédure collective, saisie vente , HLT, saisies immobilières). La direction a indiqué qu'ils étaient dans l'attente d'une note nationale, ce à quoi il a été répondu que l'harmonisation demandée relevait d'une note départementale.

-Au sein du pôle pilotage et ressources, création d'une division de la stratégie au sein de la division du pôle pilotage et ressources. Elle comprendra 1 AFIP, 1 IDIV et 1 inspecteur. Cette division suivra au plan départemental la démarche stratégique initiée par la DGFIP. Elle aura également en charge la gestion des structures, de la répartition des emplois (TAGERFIP).

La division de la qualité de service, du contrôle de gestion et de la formation professionnelle qui conserve les missions antérieurement exercées dans la division stratégie contrôle de gestion, intégrera la gestion de la formation professionnelle. Elle sera pilotée par un AFIPA.

La réorganisation de ces différentes structures devrait se mettre place à partir du 15 novembre pour être opérationnelle le 1er janvier 2014.

FO a voté contre ces réorganisations en raison du manque de visibilité en terme de missions et d'effectifs dévolues à ces nouvelles structures.

### 3) Le S.P.S.I

Le S.P.S.I composante lilloise.

Ont été présentés les transferts en cours concernant les sites Vauban, Lomme, Liberté, SFP Charles Saint -Venant INM.

Le transfert en provenance du site Vauban : le CDIF de Lille 1 sera réimplanté au 3ème étage de la cité administrative, le CDIF de Lille 2 sera implanté dans les locaux du CFP de Lomme dans la composante géomètre. Les SPF de Lille 2 et Lille 3 seront transférés au 1er étage de la cité administrative, le SPF de Lille 1 sera implanté au CFP de Fives au 1ème étage.

Section locale **F**orce **O**uvrière DGFIP59 : DRFiP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : [fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr)

🌐 Site web départemental **F**O DGFIP59 : [www.fo-dgfip-sd.fr/059/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/059/)

Pour les SFP, le transfert est conditionné à la numérisation des actes publiés prévu au 1er semestre 2014, pour un transfert courant deuxième semestre.

Concernant le site de Lomme, départ de la BDCFI et de la 3ème BDV : réalisé.

Concernant le site liberté, départ de la 7ème BDV et de la BCR pour la CFP de Fives : réalisé.

A terme les 7 divisions de la gestion fiscale installée dans l'immeuble Liberté seront relogées à la cité administrative pour 6 d'entre elle et à l'INSEE pour la Division des affaires juridiques.

La réinstallation de la formation professionnelle (Dutilleul + SFP) est prévue à l'INM courant 2014.

\*Vote contre unanime (re-convocation au prochain CTL) sur le volet SPSI.

Suite à une demande effectuée en séance, il a été procédé à un vote séparé pour les opérations finalisées, à savoir la 3ème BDV, la BCR et 7ème BDV.

#### 4) Trésorerie Le Cateau-Catillon

La réinstallation de la trésorerie de Le Cateau-Catillon redevient d'actualité après l'échec d'une première tentative en 2011. Les plans et le budget consacré à cette opération ont été présentés en CTL. Si la réinstallation apportera une amélioration notable, certaines réserves ont été émises par les collègues sur place. Le mobilier ne sera que partiellement renouvelé alors qu'il est particulièrement obsolète. FO s'est abstenu sur le sujet .

6) Point des demandes présentées lors des précédents comités. Un point chiffré a été fait sur les jours de congés versés sur le CET puis indemnisés. L'ENFIP a confirmé l'absence de préparation pour le concours de passage de contrôleur C2 à contrôleur C1.

#### 7) Questions diverses.

La réinstallation de la trésorerie de Maubeuge municipale dans le CFP de Maubeuge est prévue au printemps 2014 .

Pour le service liaison rémunération, la direction n'a pas apporté de garantie pour pallier les nombreux départs dans les deux ans. L'action portera plutôt sur un allègement des procédures (dixit ). Ceci ne va pas rassurer les collègues.

Concernant la circulaire sur le respect des obligations fiscales, la direction a apporté quelques précisions pour la saisine éventuelle du conseil de discipline : les agents de bonne foi seront traités comme les autres contribuables .

Le devenir des comptables hospitaliers n'est pas à ce jour tranché. Le Statu quo est maintenu .

Les élus FO-DGFIP.

Section locale Force Ouvrière DGFIP59 : DRFiP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : [fo.drrip59@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:fo.drrip59@dgfp.finances.gouv.fr)

🌐 Site web départemental FO DGFIP59 : [www.fo-dgfp-sd.fr/059/](http://www.fo-dgfp-sd.fr/059/)